...et la Chambre décide qu'elles seront publiées.

Discours de M. Albin Rozet

M. Rozet relate l'historique des événements de Madagascar.

Il rappelle comment les gouvernateurs de la République, Pennequin et Lanessan, ont cru que la saisie en Imerina ne pouvait pas avoir lieu.

M. Waldeck-Rousseau. — C'est absolument exact.

M. Rozet. — Je prends acte de cette déclaration.

M. Albin Rozet, continuant, est de la sympathie pour la France. Mais l'activité des missions religieuses [illegible] trop librement, certains marabouts nous [illegible] de leur haine. Il faut aussi compter avec l'état des indigènes et vivre en bonne intelligence avec eux.

L'orateur termine en critiquant le système de colonisation employé en Algérie qui a causé de légitimes [illegible] chez les indigènes.

A ce moment, M. Rozet demande que la séance soit suspendue pendant quelques instants.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 4 h. 15.

M. Rozet demande de profondes réformes dans l'administration de la justice et termine en rendant hommage aux dévouements qui défendent les intérêts [illegible] et adjure les colons de se montrer avec eux [illegible] et justes.

Discours de M. Marchal

M. Marchal. — A son tour, exhorte le récit du drame de Marguerite et expose les conditions dans lesquelles fut tuée la colonisation de cette région.

Il est inexact, dit-il, de prétendre que les indigènes ont été dépossédés de leurs terres. Des colons ont régulièrement acheté celles qu'ils cultivent et qui étaient absolument incultes. Ces colons ont donc apporté aux indigènes du travail, de l'argent et des bénéfices. Ce sont eux donc en plus prospérité. (Très bien ! Très bien !)

L'orateur fait l'éloge des colons et montre les indigènes sous un jour défavorable.

Ces colons ont entreprit les œuvres les plus méritoires pour la colonisation et ont pour la moralisation et l'instruction des indigènes. Ce sont bien qui ont dressé le cadastre indigène algérien. Et n'est pas vrai que les impôts qui pèsent sur les indigènes profitent surtout aux colons et ces impôts sont trop lourds, ceux que les colons ont à payer ne le sont pas moins.

L'orateur cite toute une série d'exemples à l'appui de ce thèse.

Maintenant il s'attache à démontrer que le régime actuel ne peut pas aussi heureusement qu'on le prétend sur les indigènes. Il insiste sur le développement continuel des ressources et du bien-être des indigènes.

La suite de la discussion est remise à vendredi.

Indemnités aux victimes de l'orage

M. Bérard dénonce l'inexactitude d'un rapport concluant à l'octroi d'un crédit de 25.000 fr. pour secours aux victimes de l'orage du 29 mai dernier à Paris.

M. Charles Dreyfus fait observer que les dégâts s'élèvent à 2 millions. Il demande que la Chambre vote 50.000 francs.

Le crédit de 50.000 francs est adopté par 538 voix contre 9.

Mardi, les travaux se réuniront pour se constituer et pour nommer diverses commissions.

Le prochaine séance est fixée à lundi.

La séance est levée à 6 heures 30.

Physionomie de la Chambre

Les jours d'interpellation, la règle est de faire du chahut. Un public spécial envahit les tribunes, attiré par la perspective d'un débat scandaleux, et nos honorables, toujours de ce point faire sensation leur réputation, trouvent toujours le moyen de faire du tapage.

Aujourd'hui, le tapage a commencé dès l'ouverture de la séance. M. Lafferre ayant à lire le dépôt de l'interpellation de M. Drumont sur les incidents d'Alger. Rien que cela? direz-vous. Oui, rien que cela. A vrai dire, les députés antisémites n'étaient pas d'accord quant au fait. En effet, quand M. Drumont doit prendre la parole, on peut être sûr qu'il aura quelque chose, »

Au fond, l'antisémitisme de la France Juive ne vaut guère mieux que l'athéisme. Quand il a trouvé M. Lafond de malchance ou d'ennuis, il recommence, c'est ce qu'il a fait aujourd'hui. Ce que voyant, M. Charles Bernard, qui ne veut jamais demeurer en reste, s'est écrié : « Vous allez faire rougir M. le président du conseil comme une ingénue... » Et, quelques instants après : « Quand on a Mesnil, on peut bien avoir Lafond... »

Vous voyez d'ici le charivari provoqué par ces paroles aimables. Protestations, cris d'animaux, [illegible] et [illegible] de pupitres... Tout le tout, quoi. M. Deschanel a fait ce qu'il a pu pour calmer le tumulte. Il a rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal. — Quoi ? 197 fr. 50 — M. Drumont et M. Charles Bernard, mais cela n'a servi de rien.

La droite et la gauche, les ministériels et les opposants continuaient de crier à qui mieux mieux. Chacun, d'ailleurs, tenait pour une solution différente : renvoi de l'interpellation à ... mais, inscription après celle de M. Marchal [illegible] vendredi dernier ou jonction des deux débats.

De même abord, le président du conseil semblait s'en rapporter à la Chambre; après le violent [illegible] de M. Drumont contre M. Lafond, il s'est prononcé nettement pour la jonction, afin de pouvoir prendre la défense de son [illegible] qui il le jugerait nécessaire.

Mais, après quelques [illegible], on a repris la discussion de l'interpellation Marchal augmentée [illegible] de M. Drumont et M. Albin Rozet à [illegible] de la tribune pour refaire, à [illegible] de documents, l'historique des [illegible] guerrière.

[illegible] son tour revenu M. Albin Rozet [illegible] orateurs qui attirent les passions. [illegible] Mais le chahut qui a pu [illegible] par cette température orageuse [illegible] vraisemblant, la grève sèche, avaient [illegible] du groupe socialiste. On a même dû, pour [illegible] du député de la Haute-Marne, [illegible] la séance, afin de leur permettre [illegible] chacun au dehors un peu d'air respirable et d'avaler à la buvette quelque boisson rafraîchissante.

M. Marchal a parlé au milieu de la même impassibilité. Aussi bien la Chambre paraissait lassée par l'algarade du début. Maintenant, elle se laissait envahir par une douce somnolence... M. Marchal disait pourtant des choses fort intéressantes.

Le député d'Alger n'a dû rester pas pu terminer son discours. La suite en a été renvoyée à vendredi prochain et cette journée la suffira tout au plus à épuiser le sujet.

Ensuite, reprise de la loi sur les accidents du travail.

T. H.

SÉNAT

Séance du 31 mai

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local; puis M. le Président du Sénat reprise une interpellation et l'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition relative aux [illegible], mécaniciens, et agents des trains.

Les agents des trains

M. Godin, rapporteur, présente certains amendements de M. Dupuy. La commission propose [illegible] de M. Dupuy. [illegible] Le président du conseil [illegible] M. Dupuy [illegible] M. Godin [illegible] M. Dupuy [illegible] M. Godin [illegible] M. Dupuy [illegible] M. Godin